

Annexe n° 1 à la décision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 406/2024d du 09/05/2024
modifiant l'autorisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 31/2013 du 18/02/2013.

Titulaire du permis :

Syngenta Polska Sp. z o.o. z o. o., st. Szamocka 8, 01-748 Varsovie, tél. : 22 326-06-01, fax : 22 326-06-99.

Entité responsable du conditionnement final et de l'étiquetage du produit phytopharmaceutique : (...).

KARATÉ ZEON 050 CS

Le produit est destiné à être utilisé par des utilisateurs professionnels.

Teneur en substance active :

lambda-cyhalothrine (un composé du groupe des pyréthroïdes) – 50 g/l (4,81 %).

Autres substances dangereuses n'étant pas la substance active : 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one.

Permis du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 31/2013 du 18/02/2013,
modifié en dernier lieu par la décision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R - 406/2024d du 09/05/2024.



Attention

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 – Nocif par inhalation.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation P261 - Éviter de respirer

les aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 - Rincer la bouche.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P391 – Recueillir le produit répandu.

DESCRIPTION DE

L'ACTION : Cet insecticide, sous forme de suspension de capsules dans un liquide diluable à l'eau, agit par contact et par inhalation. Il est destiné à la lutte contre les insectes piqueurs-suceurs dans les cultures agricoles, fruitières et maraîchères. Il agit à la surface des plantes.

DEMANDE DE L'AGENT

L'agent est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs agricoles automoteurs ou montés sur tracteur, des pulvérisateurs arboricoles automoteurs ou montés sur tracteur ou des pulvérisateurs manuels.

Dans les cultures fruitières, ne pas appliquer le produit à l'aide de pulvérisateurs manuels.

Pomme de terre

Larves et coléoptères du doryphore de la pomme de terre

Dose maximale pour une application unique : 0,16 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,12 - 0,16 l/ha.

Application : Appliquer après une infestation parasitaire. Utiliser la dose recommandée la plus élevée pour lutter contre les doryphores et en cas de croissance abondante des pommes de terre.

pucerons

Dose maximale pour une application unique : 0,2 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,16 - 0,2 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement après l'apparition du ravageur.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 – 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Colza d'hiver

Le charançon du navet

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,125 l/ha.

Date d'application : pulvériser avant la ponte des coléoptères, selon les indications.

Méligèthe du colza (le traitement contre le méligèthe combat également le charançon à quatre dents)

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Date d'application : pulvériser après l'apparition des coléoptères sur la plantation, selon les signaux.

Cécidomyie du chou, cécidomyie du chou

Dose maximale pour une application unique : 0,15 l/ha.

Dose recommandée pour une application unique : 0,125-0,15 l/ha.

Date d'application : en fonction de la date d'apparition du ravageur, effectuer le traitement à partir de la phase où les boutons floraux simples sont encore visibles sur l'inflorescence principale jusqu'à la fin de la phase de floraison (BBCH 55-69).

Altises du colza, altises du sol

Dose maximale pour une application unique : 0,15 l/ha.

Dose recommandée pour une application unique : 0,12-0,15 l/ha.

Date d'application : pulvériser après l'apparition des altises sur la plantation, selon le signal lors de la formation et du développement de la rosette foliaire (BBCH 10-14), après avoir constaté les premiers dégâts causés par les altises.

Moucheron du colza

Dose maximale pour une application unique : 0,15 l/ha.

Dose recommandée pour une application unique : 0,12-0,15 l/ha.

Date d'application : pendant la période de formation et de développement de la rosette foliaire (BBCH 10-14), immédiatement après l'apparition des jeunes larves, lorsque le nombre moyen est de 1 larve pour 1 plante.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Blé d'hiver, orge de printemps

violinistes

Dose maximale pour une application unique : 0,1 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,075 - 0,1 l/ha.

Date d'application : utiliser dès le début de l'éclosion des larves.

pucerons

Dose maximale pour une application unique : 0,1 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,075 - 0,1 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement après l'épiaison, au plus tard à la phase laiteuse de maturité des grains.

Pucerons (vecteurs de maladies virales aux premiers stades de développement des céréales)

Dose maximale pour une application unique : 0,1 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,075 - 0,1 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement sur :

céréales d'hiver – en automne,

céréales de printemps - au printemps après l'apparition des premiers pucerons.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 – 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Maïs

pyrale du maïs

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement pendant la période de formation des panicules du maïs après l'apparition du ravageur.

pucerons

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,1 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement pendant la période d'invasion massive de pucerons ailés sur les plantes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Betterave à sucre

Cochenille grise (niveau de contrôle moyen)

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Date d'application : appliquer le traitement après l'apparition du ravageur, jusqu'à BBCH39. Pour une efficacité optimale, il est recommandé d'appliquer le produit dès l'apparition des coléoptères actifs, lorsque la température de l'air ne dépasse pas 18 °C.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10 jours.

Quantité d'eau recommandée : 250 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Pommier

Puceron du pommier

Dose maximale pour une application unique : 0,2 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,15 – 0,2 l/ha.

Date d'application : Appliquer le traitement après l'apparition du ravageur. Dans les vergers commerciaux, limiter l'application à une seule application par saison de croissance. Effectuer les traitements supplémentaires nécessaires avec des produits d'autres groupes chimiques.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 500 - 750 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Oignons cultivés en pleine terre

Thrips de l'oignon Dose

maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement après l'apparition des premiers nuisibles.

Crème d'oignons

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement pendant la période d'invasion des cécidomyies, c'est-à-dire au début de la floraison des lilas.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10 à 14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 400 – 500 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Chou cultivé en pleine terre Chenilles de la teigne

blanche du chou, de la teigne blanche du navet, de la teigne des crucifères Dose maximale /

recommandée pour une seule application : 0,12 l/ha.

Période d'application : pulvériser pendant la période d'éclosion massive des chenilles.

Puceron du chou

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Date d'application : pulvériser après l'apparition des premières colonies de pucerons.

Crème de chou

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement au début de la période de floraison du châtaignier.

Thrips de l'oignon

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,12 l/ha.

Date d'application : pulvériser après l'apparition des ravageurs.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 500 - 600 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

APPLICATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES CULTURES ET APPLICATIONS MINEURES

L'utilisateur est seul responsable de l'efficacité et de la phytotoxicité d'un produit phytosanitaire utilisé
en petites cultures.

Aronia

pucerons

Dose maximale pour une application unique : 0,2 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,15 - 0,2 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement après l'apparition du ravageur, à partir du stade où la première feuille d'aronia est déployée jusqu'à la fin du stade de floraison (BBCH 11-69).

Foreur du sorbier

Dose maximale pour une application unique : 0,2 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,15 - 0,2 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement au printemps après l'apparition du ravageur (quand le ravageur se nourrit dans les inflorescences).

Tordeuse à croupion rose

Dose maximale pour une application unique : 0,2 l/ha.

Dose recommandée pour un usage unique : 0,15 - 0,2 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement au printemps (généralement fin avril, début mai), après l'apparition des chenilles.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 500 – 750 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Houblon

Altise du houblon, papillon lilianeczka

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,15 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement après l'apparition du ravageur, lorsque les premiers dégâts sont visibles, jusqu'à 50 cm de hauteur des plants de houblon.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 300 - 500 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Lin commun (culture destinée exclusivement à l'industrie textile)

Altises – altise du lin, scolyte du lin

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,15 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement pendant la période d'émergence (BBCH 11-14), après l'apparition du ravageur.

Thrips – thrips du lin, thrips du chou-rave

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,15 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement depuis le début de la phase d'élongation des pousses principales jusqu'au début de la floraison (BBCH 30-61).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Chanvre (cultivé exclusivement pour l'industrie textile)

Altise du houblon

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,15 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement pendant la période d'émergence (BBCH 11-14), après l'apparition du ravageur.

pyrale du maïs

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Période d'application : utiliser pendant la période d'éclosion des larves de foreurs selon les indications (juin).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 10-14 jours.

Quantité d'eau recommandée : 300 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Maïs doux

pyrale du maïs

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Période d'application : effectuer le traitement depuis le début de l'apparition de la panicule jusqu'au stade où l'extrémité de la panicule est visible (BBCH 51-53), après l'apparition du ravageur.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 300 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Brocoli

Chenilles de la teigne blanche du chou, de la teigne blanche du navet, de la teigne blanche du chou et de la teigne des crucifères

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Période d'application : pulvériser pendant la période d'éclosion massive des chenilles.

Puceron du chou

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Date d'application : pulvériser après l'apparition des premières colonies de pucerons.

Champignon de Paris

Dose maximale/recommandée pour un usage unique : 0,2 l/ha.

Date d'application : effectuer le traitement après l'apparition des premiers nuisibles.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 300 – 600 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Noyer

Dose maximale/recommandée

pour une application unique : 0,2 l/ha Date d'application : Appliquer après l'apparition

du ravageur. Le dernier stade de développement pour l'application est la fin du développement du fruit (BBCH 81) .

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 800 – 1500 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

noisetier commun

Pucerons, charançon de l'éléphant

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 0,2 l/ha.

Date d'application : Appliquer le traitement après l'apparition du ravageur. Le stade final d'application est la fin de la phase de développement des fruits (BBCH 80).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 800 – 1500 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

PLANTES RÉUSSIES En cas

de liquidation anticipée de la plantation, les cultures successives peuvent être semées ou plantées 30 jours après le dernier traitement avec Karate Zeon 050 CS.

PRÉCAUTIONS, DÉLAIS D'ATTENTE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICATIONS

Période entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) :

Colza d'hiver, blé d'hiver, orge de printemps - 28 jours,

Houblon, betterave sucrière, noix, noisetier commun - 14 jours,

Pomme de terre, maïs, maïs doux, aronia, pommier, oignon, chou, brocoli - 7 jours,

Lin commun, chanvre (cultures destinées exclusivement à l'industrie textile) – sans objet

La période entre la dernière application du produit sur les plantes destinées à l'alimentation animale et le jour où les animaux peuvent être nourris avec ces plantes (délai d'attente pour l'alimentation animale) - non applicable.

1. L'agent est plus efficace à des températures inférieures à 20 °C. À des températures plus élevées, le traitement doit être effectué à la fin de la journée.
2. Lors de la pulvérisation de plantes (par exemple, chou, oignon) ou de parasites (par exemple, puceron du chou) recouvert d'un revêtement cireux, ajoutez un agent mouillant au liquide.
3. Le traitement contre les nuisibles (en particulier les suceurs) doit être effectué minutieusement afin que toutes les parties des plantes étaient recouvertes de liquide utilisable.
4. Lors de l'utilisation du produit, ne laissez pas :
 - ~ dérive du liquide pulvérisé sur les cultures voisines,
 - ~ chevauchement du liquide de travail aux jonctions des bandes de traitement et des tournières.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE

Avant de commencer à préparer le liquide de travail, déterminez exactement la quantité nécessaire.

Bien agiter le contenu de l'emballage avant utilisation.

Versez la quantité mesurée d'agent dans le réservoir du pulvérisateur partiellement rempli d'eau.

(avec le mélangeur en marche) et compléter avec de l'eau jusqu'à la quantité requise.

Pulvériser avec l'agitateur activé.

Après avoir versé l'agent dans le réservoir du pulvérisateur non équipé d'un mélangeur hydraulique, mélanger mécaniquement le liquide dans le réservoir.

Rincez les récipients vides trois fois avec de l'eau et versez le liquide de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur avec le liquide de travail.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant de reprendre le travail.

MANIPULATION DES RÉSIDUS LIQUIDES UTILISABLES ET NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

Le liquide restant et l'eau utilisés pour nettoyer l'équipement doivent être :

- si possible, après dilution, utiliser sur la surface sur laquelle le traitement a été effectué, ou
- éliminés à l'aide de solutions techniques assurant la dégradation biologique des substances actives des produits phytopharmaceutiques, ou
- éliminer d'une autre manière conformément à la réglementation sur les déchets.

Lavez soigneusement l'équipement après le travail.

PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES UTILISANT L'AGENT, LES EMPLOYÉS ET SPECTATEURS

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées à la dérive de pulvérisation et qui ont demandé ces informations doivent être informées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Porter des gants de protection, une protection des yeux et du visage ainsi que des vêtements de protection pour se protéger des effets des produits phytosanitaires lors de la préparation de la solution de travail et pendant le traitement.

Éviter la contamination cutanée.

La période allant de l'application de l'agent jusqu'au jour où les personnes et les animaux peuvent pénétrer dans la zone où l'agent a été appliqué (période de prévention) :

Ne pas pénétrer tant que le liquide n'a pas complètement séché à la surface de la plante.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau avec le produit phytosanitaire ou son emballage.

Ne pas laver l'équipement à proximité d'une eau de surface.

Évitez la pollution de l'eau par les fossés de drainage des fermes et des routes.

Dangereux pour les abeilles. Pendant la floraison, il est recommandé d'utiliser le produit en dehors des périodes d'activité apicole. Ne pas utiliser dans les zones où les abeilles récoltent le miellat.

Afin de protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire de désigner une zone de protection d'une largeur de :

- ~ à 40 mètres des réservoirs et des cours d'eau dans les cultures de pommiers, d'aronia et de noyers, noisetier commun et houblon,
- ~ à 10 mètres des réservoirs et des cours d'eau où sont cultivées les cultures suivantes : maïs, y compris le maïs doux, pommes de terre, colza d'hiver, lin commun et chanvre, betterave sucrière.
- ~ 5 mètres des réservoirs et des cours d'eau lors de la culture de : choux, brocolis, oignons, céréales d'hiver et le printemps.

Afin de protéger les arthropodes non ciblés, il est nécessaire de désigner une zone de protection d'une largeur de :

- ~ à 5 m des terres agricoles inutilisées où sont cultivés le colza d'hiver, les oignons, les choux, les brocolis, céréales d'hiver et de printemps,
- ~ 10 m des terres agricoles inutilisées où l'on cultive du maïs, y compris du maïs doux pomme de terre, lin commun, chanvre, betterave sucrière.
- ~ 30 m des terres agricoles non utilisées en culture de pommes (applications tardives),
- ~ à 40 m de terres agricoles non utilisées pour la culture de pommes (à usage précoce) et d'aronia, noyer, noisetier commun et houblon.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÛRE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DE LEURS EMBALLAGES

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker le produit phytosanitaire :

- ~ dans son emballage d'origine, de manière à éviter tout contact avec les denrées alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux, la contamination de l'environnement et l'accès de tiers,
- ~ à une température de 0°C - 30°C, dans un endroit frais et bien aéré.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides de produits phytopharmaceutiques à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être transféré à une entité autorisée à collecter les déchets dangereux.

Restituer au vendeur l'emballage vide contenant des produits phytosanitaires dangereux.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter symptomatiquement.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Se rincer la bouche.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Durée de validité – 2 ans.

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -